

Avis au public

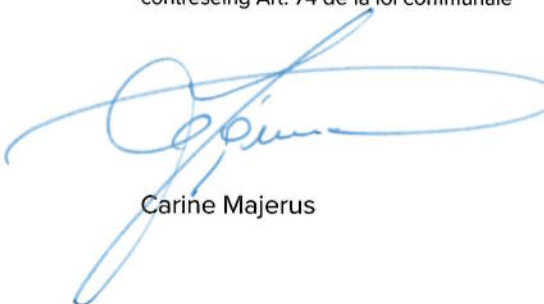
Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue Frantz Seimetz afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant la livraison de meubles. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	rue Frantz Seimetz
Début :	mardi, 25 juin 2024 à 08h00
Fin :	mardi, 25 juin 2024 à 14h00
Motif :	la livraison de meubles
Règlement :	GRE-124-2024

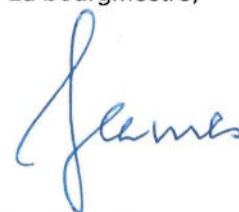
Grevenmacher, le 21 juin 2024

La secrétaire communale,
contresaignant Art. 74 de la loi communale




Carine Majerus

La bourgmestre,



Monique Hermes